



Plan Climat Energie du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51)



- Développement Durable
- Champagne-Ardenne

Pourquoi agir ?

Le Parc naturel régional (PNR) de la Montagne de Reims a été créé en 1976, son label ayant été reconduit par l'Etat en 2009 pour douze ans. Ce territoire composé de 68 communes, habité par 34 370 habitants pour une superficie de 533 km² est inséré dans un tissu urbain dense composé de la Ville d'Épernay et des agglomérations de Reims et de Châlons-en-Champagne. Le PNR de la Montagne de Reims est ainsi considéré comme un territoire d'exception et une zone verte à protéger. Dans le cadre de ses missions (développement économique, aménagement, urbanisme, culture, tourisme, développement durable), il doit être exemplaire en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Dans cette perspective, il a décidé de participer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. C'est pourquoi, en octobre 2008, un chargé de mission Energie-Plan Climat est recruté afin d'élaborer le programme de son Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Un PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le plan Climat national en 2004 et repris par le Grenelle Environnement, il vise d'une part à atténuer l'impact du changement climatique sur un territoire et d'autre part à adapter ce même territoire aux effets inévitables du changement climatique. Un PCET se caractérise par des objectifs chiffrés : réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (les diviser par 4 d'ici 2050) ; améliorer de 20% l'efficacité énergétique ; porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

En partenariat avec le Conseil régional Champagne-Ardenne, la direction régionale de l'ADEME en Champagne-Ardenne soutient activement les initiatives prises par les collectivités territoriales pour lutter contre le changement climatique. Elle est ainsi intervenue pour aider le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à élaborer et suivre le contrat d'objectifs territorial énergie climat qui est le document contractuel du PCET.



Organisme

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Partenaires

- ADEME Direction régionale Champagne-Ardenne
- Conseil régional Champagne-Ardenne
- Union européenne

Coût TTC

- 46 k€ par an (salaire du chargé de mission développement durable qui suit le contrat d'objectif du PECT)
- Financement :
- 14 k€ ADEME/Conseil régional
- 14 k€ Union européenne

Chiffres clés

- 533 km², 68 communes et 350 000 habitants concernés
- identification des 4 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre : agriculture (33%), transports (25%), industrie (24%) et résidentiel (18%)

Date de lancement

2008

Présentation et résultats

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

Olivier Zrim, chargé de mission Energie – Plan Climat au PNR de la Montagne de Reims :

« Pour que les dossiers avancent, il est essentiel de créer et d'entretenir un lien avec tous les acteurs, de communiquer constamment et d'être en mesure de proposer des solutions concrètes. De plus, développer des actions en partenariat avec d'autres territoires engagés dans la démarche PCET permet de créer des synergies et de porter des actions ne se limitant pas à nos simples limites administratives. La formation « Plan Climat Energie Territorial » proposée par l'ADEME est également un atout pour acquérir des connaissances ou rencontrer des spécialistes et des praticiens ».



Centre d'initiation à la nature de Commetreuil

Crédit photo : PNR de la Montagne de Reims

Le PNR de la Montagne de Reims a commencé par faire réaliser une fiche territoriale qui a permis de déterminer les principaux secteurs d'activités émetteurs de gaz à effet de serre. Quatre secteurs ont ainsi été identifiés : l'agriculture (33%), les transports (25%), l'industrie (24%) et le résidentiel (18%). Il a été observé un grand nombre de déplacements en automobile dû à l'étalement urbain (6 habitants sur 10 ne travaillent pas dans leur commune de résidence), une forte activité de machines agricoles liée à l'agriculture et à la viticulture et des déperditions énergétiques engendrées par un parc ancien et mal isolé de maisons individuelles. Afin de répondre à ces problématiques, le PCET s'est attaché à élaborer un plan d'actions destiné aux communes membres du parc, visant à faciliter concrètement les économies d'énergie. Ce plan prévoit notamment une sensibilisation et une formation à l'éco-conduite, des études relatives aux potentiels en énergies renouvelables et aux potentiels en mobilité durable, des réunions d'information pour les entreprises locales intéressées par des solutions plus économes en énergie. Le PNR a également inscrit dans son plan d'actions le soutien à la filière bois-énergie, un accompagnement des collectivités locales souhaitant s'engager dans des projets de construction économes en énergie ou à Haute Qualité Environnementale (HQE), la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics et l'évolution des services administratifs vers une administration éco-responsable. Enfin, un guide opérationnel a été rédigé et diffusé aux communes pour les aider à déployer, à l'échelle communale, une politique de développement durable. En 2010, la Charte du parc, document de référence du projet de territoire, a été reconnue en « Agenda 21 ». Cette reconnaissance, attribuée par le Ministère du Développement durable, indique que les mesures inscrites dans la Charte du parc correspondent aux orientations nationales sur le développement durable. L'ensemble des actions mises en place a par ailleurs contribué à renforcer l'image, l'attractivité et le développement du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Focus

Pour piloter le contrat d'objectifs territorial du plan climat énergie, le PNR de la Montagne de Reims a recruté un chargé de mission. Celui-ci a plusieurs rôles : mobiliser les acteurs locaux et constituer un réseau de partenaires ; animer et mettre en œuvre le plan d'actions ; établir un bilan annuel ; communiquer et sensibiliser le grand public. Il travaille sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de représentants du PNR, de l'ADEME, du Conseil régional et des organismes partenaires.

Facteurs de reproductibilité

Certaines collectivités comme les intercommunalités, les pays et les Parcs naturels régionaux ont une vocation naturelle à porter un PCET car un tel dispositif n'a de sens qu'à l'échelle d'un territoire suffisamment large. Pour sa part, l'ADEME accompagne très activement les PCET par le biais de formations, d'outils méthodologiques ou de financements. Elle a créé et anime en particulier un centre de ressources dédié consultable sur Internet : www.pcet-ademe.fr.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME dédié aux PCET : www.pcet-ademe.fr
- Le site de l'ADEME en Champagne-Ardenne
www.ademe.fr/champagne-ardenne
- Le site du PNR de la Montagne de Reims
www.parc-montagnedereims.fr

CONTACTS

- PNR de la Montagne de Reims
Tél : 03 26 59 44 44
o.zrim@parc-montagnedereims.fr
- ADEME Direction régionale Champagne-Ardenne
Tél : 03 26 69 20 96
champaagne-ardenne@ademe.fr